



VILLE DE RIQUEWIHR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le 29 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni HOTEL DE VILLE sous la présidence de Denis BAUER, maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BAUER Denis, BAUMANN Jessica, BERGAMINELLI Marc, BRUPPACHER Nadia, BUTTIGHOFFER Karen, FREGUIN Marie-Lucie, HEINFLING Christian, JUNG Camille, MEYER Julien, REBER Jean-Daniel, RENTZ Thierry, RUCKENBROD Karin, SCHERRER Vincent, WAGNER Pierre, WIRTZ Sandrine

Secrétaire de séance : MEYER Julien

2026-020 - CONTRIBUTION SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ - TARIFS 2026

Rapporteur : BUTTIGHOFFER Karen

Vu le Marché de Noël de Riquewihr, événement majeur de la commune générant chaque année un important afflux de visiteurs ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de garantir un haut niveau de sécurité, de salubrité, de propreté et de confort tant pour les habitants que pour les visiteurs ;

Considérant les observations et suggestions formulées par les habitants dans le cadre de l'étude relative au Marché de Noël ainsi que les enseignements tirés du bilan financier de l'édition 2025 ;

Considérant que les dépenses directement liées à l'organisation du Marché de Noël, notamment en matière de sécurité, de salubrité, d'entretien des espaces publics, de collecte des déchets et de mise à disposition de sanitaires supplémentaires, représentent une charge financière importante pour la commune ;

Considérant qu'il n'apparaît pas équitable que ces dépenses soient supportées par les seuls contribuables locaux et qu'il convient d'associer à leur financement les acteurs économiques bénéficiant directement des retombées de l'événement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **DECIDE** le maintien de la contribution qualité et sécurité du Marché de Noël

La commune maintient une contribution spécifique destinée à participer au financement des dépenses liées à la sécurité, à la salubrité, à la propreté et à l'amélioration des conditions d'accueil du Marché de Noël.

Cette contribution repose sur un principe de mutualisation et de solidarité entre les différents acteurs bénéficiant de l'attractivité du Marché de Noël.

Elle contribue notamment au financement :

- des dispositifs de sécurité ;
- du renforcement des moyens de nettoyage et de collecte des déchets ;
- de la mise à disposition de sanitaires supplémentaires ;
- de l'embauche de personnel complémentaire nécessaire au bon déroulement de la manifestation en embauche directe ou sous le couvert d'une association caritative de type Manne Emploi

Les tarifs applicables au titre de la contribution qualité et sécurité du Marché de Noël pour l'édition 2026 sont fixés comme suit :

tarifs 2026 contribution salubrité/sécurité

	Catégorie	nouveau tarif
Hébergement	Hôtel sans restaurant	150 € + 2 € par chambre
	Hotel -restaurant (même n° de SIRET)	175 € + 2 € par chambre
	Meublés de Tourisme	40 € par logement
	Chambre d'hôtes	40 € par chambre
Restauration	Restaurant (sans hotel)	170 €
	Commerce alimentaire avec vente à emporter	260 €
Commerce	Commerce alimentaire (sans vente à emporter)	110 €
	Autres commerces	110 €
Exposants marché de Noël (dates officielles)	Cours privées et marché de Noël par exposant (<i>sans vente alimentaire à emporter</i>)	150 €
	Cours privées + marché de Noël par exposant (<i>avec vente alimentaire à emporter</i>)	260 €
(hors dates officielles)	Cours privées par exposant jours supplémentaires / par stand	7 € par jour supplémentaire
Viticulteurs	Viticulteurs	110 €

Le Conseil municipal **FIXE** les tarifs de la contribution qualité et sécurité du Marché de Noël pour l'édition 2026 tels que présentés ci-dessus.

et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération notamment les bordereaux de titre et un éventuel contrat de mise à disposition de personnel.

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

Fait et délibéré le 29 septembre 2026

La présidence de séance,
Denis BAUER, maire

Le secrétariat de séance,
Julien MEYER



Par délégation
La 1ère Adjointe
Karen BUTTIGHOFFER